



*Le Président de la
Collectivité Territoriale de Guyane*

Cayenne le 29 FEV 2026

**Monsieur Antoine POUSSIER
Préfet de la Guyane**

Objet : Consultation sur le projet de décret relatif aux budgets carbone nationaux et à la stratégie nationale bas-carbone n°3

Monsieur le Préfet,

La Stratégie Nationale Bas-Carbone n°3 se distingue par son ambition et fixe des objectifs structurants pour les zones non interconnectées (ZNI), assortis de mesures d'accompagnement adaptées, avec une attention particulière portée à la réduction des émissions de carbone du mix électrique.

Dans ce cadre, la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) 2024-2033 de la Guyane permettra, grâce à notre trajectoire vers un mix électrique reposant à 100 % sur des énergies renouvelables, ainsi qu'à la mise en service prochaine de la centrale du Larivot fonctionnant aux bioliquides — concomitamment à l'arrêt définitif des unités de production utilisant des énergies fossiles — d'atteindre un niveau d'émissions parmi les plus faibles au monde. À ce titre, notre territoire se situera bien au-delà des objectifs fixés en matière de réduction des émissions de carbone liées à la transition énergétique.

L'analyse approfondie du projet de décret et de la Stratégie Nationale Bas-Carbone n°3, notamment s'agissant des dispositions applicables aux ZNI, ne fait apparaître aucune insuffisance ni nécessité d'adaptation ou d'amélioration.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous informer que nous émettons un avis favorable à ce projet de décret ainsi qu'à la Stratégie Nationale Bas-Carbone n°3.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments distingués.

Gabriel SERVILLE


P/ Le Président et par délégation
la 2ème Vice-Présidente
Annie ROBINSON-CHOCHO
Collectivité
Territoriale
de Guyane